

6211/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 février 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 février 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité des régions. Nomination d'un membre français et deux membres suppléants français du Comité des Régions



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 8 février 2013

6211/13

CDR 36

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat Général du Conseil
au: Comité des représentants permanents (2ème partie)/Conseil
Objet: Comité des régions
- Nomination d'un membre français et deux membres suppléants français du
Comité des Régions

1. Le Comité des régions a informé le Conseil de la fin des mandats de M. Jean-Yves Le DRIAN, membre du Comité des régions, ainsi que de la fin des mandats de M. Victorin LUREL et Mme Caroline CAYEUX, suppléants du Comité.
2. Aux termes de l'article 305 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement français a proposé ¹ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2015:

¹ cf. doc. 6209/13 CDR 34.

a) en tant que membre :

- M. Pierrick MASSIOT, *Président du Conseil régional de Bretagne*

et

b) en tant que suppléants :

- Mme Josette BOREL-LECERTIN, *Présidente du Conseil régional de Guadeloupe*

- M. Daniel DUGLERY, *Conseiller régional d'Auvergne.*

4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 6210/13 CDR 35.

5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
